

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPÉTENCES 2023-2024 DU DEUST PREPARATEUR/TECHNICIEN EN PHARMACIE PORTE PAR L'UFR PHARMACIE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024 en annexe de la formation
suivante portée par l'UFR Pharmacie :

- Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques Préparateur/Technicien en Pharmacie

Membres en exercice : 43
Votes : 24
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 12

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-09-26-16

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2023 - 2024

Diplôme D'Etudes Universitaires
Scientifiques et Techniques
Préparateur Technicien en Pharmacie

Conseil de Gestion : avis favorable le 11 juillet 2023
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2023

La Vice-Présidente

Formations en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Introduction

La formation conduisant au DEUST Préparateur, Technicien en Pharmacie, mise en place par l'Université Clermont Auvergne UFR de Pharmacie, se déroule dans le cadre des deux textes réglementaires suivants :

- Code de l'éducation et notamment les articles L611-1 à L612-1-1, L612-2 à L612-4, D612-2 à R612-32-6, L613-1, D613-1, D613-6 et D613-7
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 16 juillet 1984 relatif au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

Dans le cadre de la loi "Ma santé 2022" et de la refonte des études santé, le DEUST va être le seul diplôme pour les futurs préparateurs en pharmacie.

La formation, élaborée et mise en œuvre avec les CFA de la Région Auvergne : ADFPP 63 ; IFP 43 ; IFPP 15 ; IFI 03, l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand, vise à adapter les référentiels d'activités et de compétences des préparateurs aux besoins actuels.

Cette formation permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice professionnel, d'acquérir la connaissance des grandes classes de médicaments, leurs voies d'administration, la législation pharmaceutique, la gestion des stocks, l'accompagnement du patient. Elle permet ainsi l'acquisition du savoir-faire et savoir-être pour seconder le Pharmacien dans la déclinaison de ses nouvelles missions décrites dans la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires).

L'étudiant diplômé du DEUST a la possibilité de s'insérer directement dans le monde professionnel en pharmacie d'officine ou PUI, pharmacie à usage intérieur.

Une passerelle offre la possibilité aux diplômés du DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie, d'intégrer les études menant au Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

Sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un(e) pharmacien(ne) le préparateur/technicien en pharmacie doit être capable de réaliser les missions suivantes :

- Accueillir, informer les patients
- Analyser l'ordonnance ou la demande de produits de santé et dispositifs médicaux prescrits ou demandés et conseiller les patients
- Dispensation des médicaments et conseils personnalisés aux patients - Préparer et conditionner les médicaments
- Vigilance sur les effets secondaires des médicaments, les interactions médicamenteuses et le bon usage du médicament – Suivi de l'observance des traitements - Participer à la prévention, l'information et la vigilance des patients
- Prévention et éducation sanitaire
- Conseil en dermo- cosmétique, hygiène, diététique, aromathérapie, phytothérapie, orthopédie et maintien à domicile
- Préparations magistrales et officinales
- Participer à la démarche d'assurance qualité - Assurance qualité et traçabilité
- Aménagement de l'espace de vente – Merchandising et gestion des linéaires – Réalisation de vitrines
- Gestion du tiers payant : formalités de remboursement, ouverture de droits, facturation, suivi des règlements et réclamations - Effectuer les tâches administratives liées à la délivrance - Gérer les stocks
- Maintenance et hygiène des appareils et des équipements

- Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge
- Travailler en équipe pluri professionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques
- Agir en matière de prévention
- Gérer des flux des pharmaceutiques
- Se situer en tant que professionnel de santé
- Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

Organisation de la formation

Le DEUST de Préparateur/Technicien en Pharmacie est une formation en alternance se déroulant sur 2 ans sous le statut de salarié au sein d'une équipe officinale ou hospitalière. La validation du DEUST permet l'accès à la profession réglementée de Préparateur en Pharmacie.

La formation sera dispensée par l'**UFR Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne (15%)** et par les **C.F.A. (85%)** et exclusivement en alternance.

2 jours/semaine sur le site de formation (CFA ou UFR de pharmacie)

Responsable pédagogique de la formation :

- Responsable Pédagogique DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie :
MME FELGINES Catherine
- Responsable pédagogique des Centres de Formation d'Apprentis :
IFI 03 : Sylvie FRADIER
IFP 15 : Luc AVELLANEDA
IFP 43 : Patrice GRANGER & Thomas LONGEON
CFPP 63 : Jean-Marc GAGNAIRE

Contact en scolarité :

scola.paramedicale.medpha@uca.fr

Martine DUCRUET : 04 73 17 82 66

L'apprenti est sous le statut de salarié.

La réglementation est identique à celles des autres travailleurs : application du code du travail ou de la convention collective, congés payés, durée du travail.

L'apprenti bénéficie de la législation de la sécurité sociale sur les accidents du travail et maladies professionnelles qu'il soit dans son entreprise ou au centre de formation d'apprentis.

Évaluation des connaissances

Assiduité aux enseignements

L'assiduité des apprenants est contrôlée par une liste d'émargement par demi-journée lors des activités pédagogiques au sein de l'Université ;

Toutes les absences durant les activités pédagogiques doivent être justifiées. Un justificatif devra être transmis au Service de la Scolarité Formations Paramédicales de l'UFR de Pharmacie et du CFA concerné, ainsi qu'à l'employeur dans les 48 heures.

Si l'empêchement est motivé par une raison de force majeure, les apprenants doivent fournir dans les 2 jours suivant le début de l'absence un justificatif au secrétariat de la formation. Leur situation sera examinée par le Comité Pédagogique.

Toute demande d'absence programmée de l'apprenti doit faire l'objet d'une demande transmise au minimum 48 heures avant cette absence et d'une autorisation d'absence par le Responsable Pédagogique.

Le statut « défaillant » est affecté à tout apprenti ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut « défaillant » entraîne le non calcul de la moyenne au semestre, et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

Les apprenants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de deux jours ouvrés pour justifier leur absence auprès de la scolarité. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

Le Comité pédagogique apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- Survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'apprenti de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- Événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'apprenti (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient au Responsable Pédagogique d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

Les apprenants interrompant leurs études pour un congé de maternité ou d'adoption peuvent les reprendre l'année suivante. Les enseignements théoriques et les stages validés restent acquis.

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu et/ou épreuve terminale

Les enseignements de S1/S2 donnent lieu à deux sessions d'évaluations. Les sessions « 2^{ème} chance » se déroulent au plus tard en septembre de l'année universitaire en cours. En cas d'absence à une épreuve de première session évaluant les unités d'enseignement, les apprenants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'apprenant est considéré comme n'ayant pas validé la ou les unités d'enseignements. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. Les apprenants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de 48 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité pour envoyer leur justificatif. (scola.paramedicale.medpha@uca.fr). Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec l'ensemble des notes des séances. Pour rappel pour obtenir une note de contrôle continu il faut au moins deux notes.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à l'**UFR de Pharmacie** et / ou au Centre de Formation d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'apprenti n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la deuxième session.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens. L'apprenti doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt pour valider chaque unité d'enseignement. Il n'y a pas de compensation entre unités d'enseignement en cas de note éliminatoire à savoir toute note < ou égale à 8.

Les sessions « 2^{ème} chance » se déroulent au plus tard en septembre de l'année universitaire en cours.

A chaque période d'entreprise, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'apprenti évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base du support d'évaluation le portfolio.

Le document d'évaluation (portfolio) présenté en début de formation pour négocier les objectifs de formation sera utilisé par l'équipe pédagogique lors de l'évaluation de fin de semestre. L'évaluation de la période en entreprise est réalisée à la fin de chacune d'entre elle selon des critères définis conjointement par l'équipe pédagogique et des professionnels accueillant des apprentis.

Le portfolio est le lien entre l'apprenant, les professionnels de terrain et l'équipe pédagogique. Il permet à l'apprenti d'observer et de tracer sa progression dans l'acquisition et le développement de ses compétences en qualité de préparateur / technicien en pharmacie.

Il permet aux tuteurs et aux professionnels participants à l'encadrement de l'apprenti de connaître le niveau de connaissances et de compétences de l'apprenti.

Il permet aux tuteurs et professionnels participants à l'encadrement d'adapter l'apprentissage en fonction du niveau de compétence, des besoins et des attentes de l'apprenant.

Il permet à l'apprenti de se fixer, avec son tuteur et les professionnels participants à l'encadrement des objectifs d'apprentissages complémentaires et des axes d'amélioration. L'évaluation permet une appréciation de l'apprenti quant à ses connaissances, son comportement, son assiduité et ses capacités professionnelles. Elle repose sur le développement et l'acquisition des compétences du Préparateur en Pharmacie.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée. La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen.

Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve.

Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Règles de délivrance du diplôme

Un semestre est validé :

Dès lors que l'apprenti obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 la validation du semestre lui délivre 30 crédits européens

Passage en deuxième année :

- L'admission en 2^{ème} année est de droit après les deux semestres de la première année.
- Le redoublement est impossible. Pour toutes UE de DEUST 1 non validée l'apprenant devra repasser les examens de ces UE avec la promotion de DEUST 1 en cours.
- A la fin de la deuxième année si l'apprenant ne valide pas son diplôme, il devra au cours d'une troisième année repasser toutes les UE non validées en 1^{ère} et 2^{ème} année.

Validation du diplôme :

- Les apprenants ayant une moyenne supérieure ou égale à 10 sans note éliminatoire valideront le DEUST avec un total de 120 crédits
- Les apprenants ayant une note inférieure à 10 au DEUST se verront proposer un allongement d'une durée de 1 an pour repasser les modules manquants.
- Les apprenants ayant une moyenne inférieure à 8, ne seront pas autorisés à bénéficier d'un allongement de durée sauf dérogations pour maladie.

Modalités d'admission

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec un employeur.

Pré-requis nécessaires

L'apprenant devra disposer d'un socle de connaissances scientifiques et/ou technologiques. Il devra être autonome dans son travail, avoir de bonnes compétences relationnelles et d'adaptabilité, ainsi qu'une capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés. Ces savoirs-être seront la clé de la réussite au sein de cette formation.

Modalités de sélection

L'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature via Parcoursup accompagné des pièces suivantes :

- CV
- Lettre de motivation

La charte de l'alternance

(Extrait de la charte de l'apprentissage Auvergne-Rhône-Alpes)

L'apprenti s'engage auprès de l'entreprise à :

- S'investir dans l'équipe de professionnels qui l'accueille.
- Effectuer les missions confiées par l'employeur et son maître d'apprentissage.
- Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise.
- Appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail pour protéger ses collègues et lui-même.
- Rendre compte à son employeur et/ou maître d'apprentissage de ses Activités au sein de son CFA.
- Acquérir les gestes professionnels pour l'exercice du métier.
- Prendre en compte avec considération la proposition de recrutement que son employeur serait amené à lui faire à l'issue de sa formation.

L'employeur et le maître d'apprentissage s'engagent auprès de l'apprenti à :

- Faciliter son intégration en lui donnant des repères et un cadre lui permettant d'apprendre son métier dans de bonnes conditions.
- Assurer sa formation pratique en lui confiant des missions opérationnelles en adéquation avec le diplôme ou le titre préparé.
- Veiller au suivi de sa formation au C.F.A., notamment en participant aux rencontres organisées par l'IFPP, en complétant le carnet de liaison.

Les organismes de formation (Centre de Formation d'Apprentis et UFR de Pharmacie) s'engagent auprès de l'apprenti et de l'entreprise à :

- Dispenser une formation générale, technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et qui s'articule avec elle.
- L'accompagner tout au long de son parcours et de prendre en compte ses éventuelles difficultés.
- Assurer son suivi en entreprise, en réalisant des visites en entreprise et en mettant en place des documents de liaison CFA/Entreprise/apprenti.
- L'accompagner dans sa recherche d'entreprise et dans ses démarches

- d'insertion professionnelle.
- L'accompagner dans son orientation.
- Proposer des outils de suivi du parcours de l'apprenti.
- Faire un retour régulier sur le comportement et le suivi par l'apprenti de la formation au C.F.A. et alerter sur les difficultés éventuelles.
- Assurer une médiation pour renforcer l'intégration de l'apprenti en entreprise et prévenir une rupture de contrat.

Composition du jury

La validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits est attestée par le jury semestriel qui est formé à l'identique de la Commission d'examen des vœux.

Les enseignements seront assurés par les :

- Professeurs d'Université et Maîtres de Conférence de l'Université Clermont Auvergne.
- Professeurs et formateurs des Centres de Formation d'Apprentis

DEUST 1 – SEMESTRE 1

ELEMENTS PEDAGOGIQUES	INTERVENANTS	VOLUME HORAIRE	UE	ECTS	EVALUATION	Nature de l'épreuve	DUREE
CHIMIE-BIOCHIMIE	CFA	60h (CM + TD)	UE 1.1	6	60% CC 40% EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
COMMUNICATION PROFESSIONNELLE (Techniques de communication orales et visuelles- gestion des situations difficiles – Posture du professionnel de santé)	Université	8h CM + 12h TD	UE 1.2	3	100% CC		
SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE (Organisation du système de santé en France, réformes du système de santé, filières de soins et réseaux de santé, état de santé d'une population, budget de la santé, éducation pour la santé...)	Université	11h CM + 4h TD	UE 1.3	2	40% CC 60% EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
PHARMACOLOGIE GENERALE (Initiation au médicament-éléments de pharmacocinétique et de pharmacodynamie...)	CFA	20h (CM+TD)	UE 1.4	3	60% CC 40% EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45 '
MICROBIOLOGIE	CFA	20h (CM + TD)	UE 1.5	3	60% CC 40% EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
PATHOLOGIES INFECTIEUSES ET ANTI-INFECTIEUX	CFA	25h (CM + TD)	UE 1.6	3	60% CC 40% EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE- PHARMACOLOGIE Maladies osseuses-rhumatismes-douleurs	CFA	20h (CM + TD)	UE 1.7	3	60% CC 40% EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE- PHARMACOLOGIE Dermatologie-ophtalmologie	CFA	30h (CM + TD)	UE 1.8	4	60% CC 40% EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Entreprise (Officine, Hôpital...)			3		LIVRET COMPETENCE	
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 1		210h		30			

DEUST 1 – SEMESTRE 2							
ELEMENTS PEDAGOGIQUES	INTERVENANTS	VOLUME HORAIRE	UE	ECTS	EVALUATION	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE
TP DE PREPARATION ET CONDITIONNEMENT DE MEDICAMENTS - TP1	CFA	20h (TP) +	UE 2.1	3	100% CC		
		5h PDA (piluliers)					
PHARMACIE GALENIQUE (dont reconnaissance de produits galéniques)	CFA	50h (CM + TD)	UE 2.2	6	60% CC	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H30
					40% EVT		
ANGLAIS PROFESSIONNEL	CFA	15h (TD)	UE 2.3	2	100% CC		
ANGLAIS 1							
OUTILS NUMERIQUES (e-santé...)	Université	4h CM + 6h TD	UE 2.4	2	60% CC	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
					40% EVT		
QUALITE ET DEMARCHE QUALITE	Université	8h CM + 12h TD	UE 2.5	3	60% CC	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
					40% EVT		
LEGISLATION PHARMACEUTIQUE – GESTION A L'OFFICINE	CFA	65h (CM + TD)	UE 2.6	7	60% CC	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H30
					40% EVT		
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE-PHARMACOLOGIE	CFA	30h (CM + TD)	UE 2.7	4	60% CC	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
Troubles métaboliques et endocrinologie					40% EVT		
PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Entreprise			3		EVALUATION PRATIQUE AVEC JURY 2 PREPARATIONS A EFFECTUER	2H
	(Officine, Hôpital...)						
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 2		215h		30			

DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie (RNCP 35719)

Compétences	Blocs de compétences	Semestre 1								
		UE 1.1	UE 1.2	UE 1.3	UE 1.4	UE 1.5	UE 1.6	UE 1.7	UE 1.8	
Analyser la conformité réglementaire d'une prescription	BLOC1 Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge						X	X	X	
Valider la recevabilité des demandes							X	X	X	
Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription					X		X	X	X	
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires					X			X	X	
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement							X	X	X	
Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement							X	X	X	
Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels							X	X	X	
Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation							X	X	X	
Donner des informations, des explications et des recommandations au public			X			X		X	X	X
Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène			X				X	X	X	X
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social	BLOC2 Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités	X			X			X	X	
Participer à la formation technique		X								
Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique							X	X	X	
Rendre compte des opérations effectuées						X	X	X		
Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies	BLOC3 Agir en matière de prévention				X		X	X	X	
Donner des informations, des explications et des recommandations au public		X			X		X	X	X	
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines										
Analyser un inventaire pour évaluer les besoins	BLOC4 Gérer des flux des pharmaceutiques									
Contrôler l'identité et la qualité des matières premières										
Contrôler la qualité du produit préparé										
Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage										
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement								X	X	X
Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de									X	X
Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organes payeurs										
Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture										
Décontaminer, désinfecter et stériliser						X				
Préparer et passer une commande										
Réceptionner et contrôler les livraisons										
Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les										
Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks										
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines										
Développer un raisonnement de professionnel de santé	BLOC5 Se situer en tant que professionnel de santé	X			X		X	X	X	
Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé							X	X	X	
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en		X			X		X	X	X	
Traiter l'information médicale et scientifique					X			X	X	
Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en										
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social										
Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives	BLOC6 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	X					X	X	X	
Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale							X	X	X	
Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet								X	X	
Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique								X	X	X

DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie (RNCP 35719)

Compétences	Blocs de compétences	Semestre 2						
		UE 2.1	UE 2.2	UE 2.3	UE 2.4	UE 2.5	UE 2.6	UE 2.7
Analyser la conformité réglementaire d'une prescription	BLOC1 Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge						X	X
Valider la recevabilité des demandes							X	X
Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande							X	X
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires		X					X	X
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement							X	X
Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement		X						
Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels							X	X
Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement		X						
Donner des informations, des explications et des recommandations au public								X
Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène								X
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social	BLOC2 Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités							X
Participer à la formation technique							X	X
Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique							X	X
Rendre compte des opérations effectuées						X		
Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies	BLOC3 Agir en matière de prévention						X	X
Donner des informations, des explications et des recommandations au public							X	X
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines							X	
Analyser un inventaire pour évaluer les besoins	BLOC4 Gérer des flux des pharmaceutiques							
Contrôler l'identité et la qualité des matières premières		X	X				X	
Contrôler la qualité du produit préparé		X						
Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage		X					X	
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement							X	X
Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement		X	X				X	X
Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organisme payeurs							X	
Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture							X	
Décontaminer, désinfecter et stériliser							X	
Préparer et passer une commande							X	
Réceptionner et contrôler les livraisons							X	
Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux		X					X	
Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks							X	
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines						X		
Développer un raisonnement de professionnel de santé	BLOC5 Se situer en tant que professionnel de santé							X
Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé								X
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé							X	X
Traiter l'information médicale et scientifique								X
Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé								
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social								
Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives	BLOC6 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle						X	X
Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale							X	X
Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet							X	X
Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique		X					X	X